



ASSURANCE PRÊT REFUS PAYER

Par **carabistouille**, le **22/05/2016** à **15:14**

Bonjour

Mon conjoint est décédé accidentellement en décembre 2015 à l'étranger.

Il avait souscrit un prêt pour lequel je suis co emprunteur.

J'ai adressé à l'assurance :

- Certificat de décès établi par ambassade de France
- Certificat de décès de la morgue sur lequel figure résultat de l'autopsie.

L'assurance me dit clore le dossier car certificat médical non fourni.

Ils veulent le certificat du médecin ayant constaté le décès !

Le médecin de la Croix Rouge n'en a pas fait !

Un juge a autorisé la levée du corps et il a été transporté à la morgue.

Mon mari ne souffrait d'aucune pathologie. Il s'est noyé

Comment m'en sortir ? Je suis à cause de cela aujourd'hui fichée FICP à cause de cet incident de paiement.

Merci

Par **Franck69**, le **24/05/2016** à **14:38**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

hormis prendre un avocat et faire pression sur l'assureur, ...

la compagnie d'assurance va essayer d'éviter de payer si vous ne pouvez pas fournir de certificat ...

Quel est l'assureur ?

Par **jos38**, le **24/05/2016** à **15:21**

bonjour. oui voyez un avocat car réclamer un certificat médical alors qu'il y a un résultat d'autopsie..l'assureur semble de mauvaise foi